



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 065-216502260-20240402-2024024-DE



Séance du 2 avril 2024 à 18h

2024/024

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Alexandre ARRIZABALAGA, Sébastien ABADIE, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Bruno CAZERES, Bernard LHOSSEIN, Hélène FRANCES, Dominique GAYE, Stéphanie MARQUEZ, Serge ALMENDRO, Laetitia CAZABAN, Caroline ECORCHON

Absents : Noémie DEUTSCH (donne procuration à Michel DUHAMEL), Régine TOSON (donne procuration à Gisèle VINCENT), Ingrid BOUTARFA, Sandrine TREBUCQ

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 28 mars 2024

VALIDATION DU MARCHÉ DE CREATION D'UNE DESSERTE FORESTIERE IBOS-PINTAC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Dans le cadre du projet de création d'une desserte forestière entre Ibos et Pintac, la commune a lancé une consultation pour recruter l'entreprise qui sera en charge des travaux.

6 entreprises ont présenté une offre :

ENTREPRISES	CLASSEMENT
LOUIT	Dossier non complet
COLAS	7
2B-TP	5
2B-TP (variante 1)	4
2B-TP (variante 2)	2
CAZAL	8
SBTP	3
SBTP (variante 1)	1
ARAVIA TP	6

Après ouverture des offres, puis analyse par l'ONF, la commission d'appel d'offres s'est réunie et a choisi l'entreprise SBTP, pour un montant de 199 547,32 € HT soit 239 458,80 € TTC.

L'enveloppe nécessaire au financement de ce projet est inscrite et votée au budget primitif 2024.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à attribuer à l'entreprise SBTP les travaux de création d'une desserte forestière entre Ibos et Pintac pour un montant de 239 458,80 € TTC.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,


Denis FEGNE

